

LA FÉDÉRATION DE QUÉBEC DES UNIONS
RÉGIONALES DES CAISSES POPULAIRES DES JARDINS

1966
TRENTE-CINQUIÈME
RAPPORT
ANNUEL



LA FÉDÉRATION DE QUÉBEC DES UNIONS RÉGIONALES DES CAISSES POPULAIRES DES JARDINS

1966 TRENTE-CINQUIÈME RAPPORT ANNUEL



POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1966

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

*ÉMILE GIRARDIN, président
(Union régionale de Montréal)

*JEAN-JACQUES CARON, vice-président
(Union régionale de Trois-Rivières)

*HONORABLE CYRILLE VAILLANCOURT
directeur général et secrétaire
(Union régionale de Québec)

GÉRARD RIVARD
(Union régionale de Trois-Rivières)

ERNEST GUIMOND
(Union régionale de Québec)

J.-GAUDIOSE HAMELIN
(Union régionale de Montréal)

JEAN-EUDES MAGUIRE, m.d.
(Union régionale de Gaspé)

*ADRIEN BERNARD
(Union régionale de Gaspé)

LORENZO ÉMOND
(Union régionale de Sherbrooke)

*RENÉ DUPONT
(Union régionale de Sherbrooke)

*GÉRARD ROUSSEL
(Union régionale de Rimouski)

ROLAND BLANCHET
(Union régionale de Rimouski)

*ARMAND PARENT
(Union régionale de Chicoutimi)

J.-ALPHONE SAULNIER
(Union régionale de Chicoutimi)

ROBERT PELLETIER
(Union régionale de l'Ouest québécois)

*MAURICE PERREAULT
(Union régionale de l'Ouest québécois)

JEAN-PAUL BERNIER
(Union régionale de Saint-Hyacinthe)

*NAPOLÉON MACKAY
(Union régionale de Saint-Hyacinthe)

ARMAND PIETTE
(Union régionale de Joliette)

*NORMAND LEMIRE
(Union régionale de Joliette)

* Indique les membres du « Comité exécutif »

LE COMITÉ DE RÉGIE

HONORABLE CYRILLE VAILLANCOURT
directeur général

PAUL-ÉMILE CHARRON
directeur général adjoint
directeur du secrétariat

RAYMOND AUDET
directeur des Services administratifs
et du Service de l'inspection

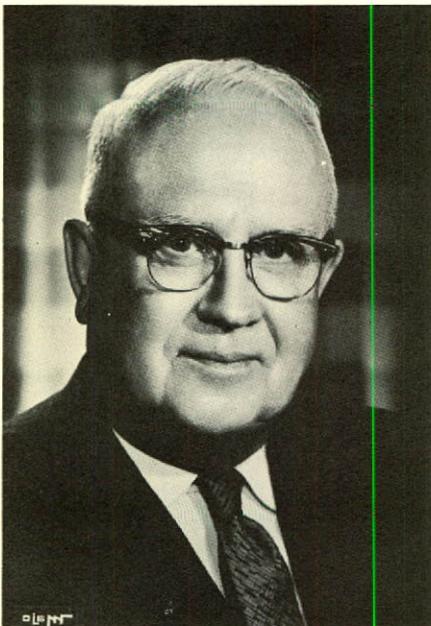
IRENÉE BONNIER
directeur du Service de l'éducation

VALBERT DUGAS
directeur des Services techniques

GILLES JOBIN
directeur du Service du personnel

ANDRÉ MORIN
directeur du Service de la recherche

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT



Chers collègues,

Les dix Unions régionales qui composent La Fédération de Québec coordonnent leurs activités et offrent aux Caisses populaires affiliées des services efficaces de plus en plus variés.

La Fédération de Québec a donc créé des instruments destinés à faciliter la tâche des dirigeants des Caisses ; tout en respectant leur autonomie, elle cherche à resserrer les liens qui unissent les Caisses et à développer un esprit de solidarité qui contribue à valoriser leur action.

Je me permets d'adapter aux Caisses populaires quelques principes de base élaborés par l'*Institut International pour les Caisses d'épargne* :

« Les Caisses populaires sont des institutions d'intérêt public ayant pour but de promouvoir l'épargne individuelle par les services qu'elles offrent et de dispenser l'éducation à l'épargne. »

« Les Caisses populaires poursuivent leurs activités sans but de lucre, mais avec le souci d'assurer à leurs membres et à la collectivité le maximum d'utilité. »

« Par la diffusion des connaissances et leur apport à la formation économique, les Caisses populaires s'efforcent d'orienter la population et tout spécialement les générations montantes vers l'utilisation judicieuse des revenus et l'accès à la propriété personnelle. »

Promouvoir l'épargne reste donc l'une des raisons d'être des Caisses. Si la motivation a changé, si l'épargne fait entrevoir « des lendemains meilleurs », c'est que l'optimisme a supplanté le pessimisme qui faisait épargner « pour les jours sombres ».

Nos Caisses reçoivent des épargnes qu'elles prêtent à leurs membres ou qu'elles investissent au profit de la communauté. Dans toutes leurs opérations l'idée de sécurité prime le désir de rentabilité. Le mémoire présenté au Comité d'étude sur les institutions financières (Comité Parizeau) démontre clairement que La Fédération éprouve cette préoccupation.

Nos Caisses sont des institutions connues du grand public, elles jouent un rôle prépondérant dans les divers milieux de la province, selon des attributions bien définies par la Loi qui les régit. Pour bien mesurer leur action, il faut considérer le degré de pénétration par le nombre de livrets dans le public. C'est ainsi que nous trouvons une personne sur trois à faire partie de nos Caisses affiliées aux dix Unions.

En second lieu, l'importance des épargnes confiées par ce nombre toujours grandissant de membres oblige les Caisses à améliorer constamment leurs moyens de collecte des dépôts et à reviser leurs mesures de contrôle.

Le taux de rémunération des dépôts à l'épargne doit être suffisant pour inciter les membres à épargner systématiquement. Toutefois, l'éducation et les services qu'ils reçoivent sauront être le facteur déterminant qui les attache à leur Caisse.

La faveur que les Caisses obtiennent du public subira-t-elle quelques assauts ? Il leur faudra :

- a) conserver par une saine et prudente administration la confiance qu'elles se sont méritée ;
- b) informer davantage leurs membres à l'occasion de congrès régionaux et d'assemblées générales des nombreux services qu'elles développent constamment ;
- c) permettre au personnel de se mieux qualifier et de répondre aux exigences nouvelles ;
- d) Appliquer une politique de plus en plus rationnelle des prêts aux membres et d'investissements aux organismes communautaires et cela, d'après des études des milieux où elles opèrent.

Nous sommes heureux que les congrès provinciaux aient eu des prolongements dans les régions. En effet, un très louable effort déployé en 1966 a fait pénétrer les vœux du Congrès de 1965 dans les différentes régions au niveau des Caisses. Il reste aux administrateurs d'atteindre à leur tour les membres des Caisses qu'ils dirigent. Ainsi le cycle sera complet.

Présence des Caisses

Les Caisses, par La Fédération de Québec, ont été présentes dans le passé devant :

- a) la Commission McDougall
- b) la Commission Porter
- c) la Commission Carter
- d) la Commission Parent
- e) le Comité Bélanger
- f) le Comité mixte du Sénat et de la Chambre présidé par le sénateur Croll
- g) le Comité Parizeau

Chacun de ces organismes poursuivait des buts particuliers et la voix que La Fédération faisait entendre reflétait le point de vue des Unions régionales et des Caisses. Nos directeurs des Services et leurs collaborateurs méritent des félicitations pour l'excellente préparation des divers mémoires qui ont été présentés à ces commissions et comités.

Permettez-moi de rappeler qu'à la suite du rapport McDougall sur les coopératives, publié en 1945, le gouvernement fédéral a voté, en 1952, les recommandations suivantes :

- Aucun impôt n'est exigible d'une Caisse populaire si
- « i) elle était restreinte à exercer ses opérations dans une seule province et tirait son revenu principalement des prêts effectués à des membres résidant dans la province, ou d'obligations émises, ou garanties par le gouvernement du Canada ou d'une province . . . »

Nous sommes en 1967 devant le rapport Carter. Si, en 1966, nous avons prêté \$256,000,000 à 250,000 membres sur reconnaissances de dette; si nous avons prêté \$121,000,000 sur obligations hypothécaires à 27,000 membres, avons-nous par là rendu moins de services qu'en 1945, lors du rapport McDougall? Nos dirigeants sont-ils moins dévoués? Nos surveillants et nos commissaires de crédit moins diligents? Pourtant, ils participent à la gestion de \$1,361,000,000 appartenant à 1,900,000 membres...

Reçoivent-ils des jetons de présence? Et combien de questions pourrions-nous ainsi poser?

Les Caisses, par La Fédération, par les Unions, ou par des dirigeants mandatés, ont eu l'avantage d'être présentes en plusieurs occasions, en 1966:

- a) au congrès de l'*Institut International des Caisses d'épargne*, à New York;
- b) au congrès des *Banques Mutuelles du Maine*, à Québec;
- c) au congrès de la coopération, à Vienne;
- d) au congrès des *Banques populaires*, à Taormina;
- e) au colloque de la *Caisse des Dépôts et Consignations*, à Paris.

À chaque endroit, un représentant de La Fédération a pu prononcer une brève allocution pour faire connaître l'œuvre des Caisses et le Mouvement coopératif Desjardins.

Après le Congrès de New York, nous avons eu le grand plaisir de recevoir à Montréal et à Québec deux délégations de dirigeants de Caisses d'épargne de France. Les témoignages reçus indiquent leur joie et leur reconnaissance.

Expo '67

À l'Expo '67, une institution typiquement québécoise occupe sur la « Terre des Hommes » un pavillon central, trois succursales et trois kiosques. C'est *La Caisse populaire Desjardins de l'Expo '67*, qui est au service de la Compagnie même, de ses employés et des visiteurs, en général.

Cette présence n'a pas été envisagée comme une opération nécessairement rentable, mais plutôt comme une présence de prestige, non pas tant par l'apparence physique du pavillon central que par les services que la Caisse rendra.

À cette Caisse, les visiteurs verront en opération un système électronique de traitement des données à distance (*on-line*). C'est le premier tel système à être installé dans une institution financière canadienne. Ceux qui se rendront à L'Union régionale de Montréal y verront, après juillet 1967, un système électronique complet pour le service de la compensation.

Notre contribution au succès de l'Expo ne s'est pas limitée à la vente de plus de \$2,000,000 de passeports, à la distribution de livrets-primés ou de billets de spectacles; elle a dépassé cet effort matériel pour organiser, avec les comités

diocésains et paroissiaux de pastorale, des séances d'information sur le sens profond des pavillons thématiques et du pavillon chrétien.

Les Services de la Fédération

Tous les Services fonctionnent selon les prévisions, ce qui n'empêche pas les directeurs de soumettre des projets d'expansion qu'étudient les dirigeants de La Fédération à la lumière des besoins croissants. Cependant il arrive que la réalisation de ces projets retarde devant l'insuffisance de fonds disponibles.

Certains comités se transforment pour s'adapter de mieux en mieux aux nécessités du temps; c'est ainsi que le comité provincial d'éducation connaîtra un nouveau départ, d'après une formule réajustée. Le comité provincial de la liquidité s'est réuni et après avoir étudié des suggestions provenant de deux Unions régionales, a confié aux Services techniques le soin de continuer ses recherches quant aux fluctuations des soldes des comptes d'épargne afin d'établir des normes acceptables sur les besoins de liquidité tant à la Caisse locale qu'à celle de l'Union régionale. Le premier but est d'assurer en tout temps la récupération d'une portion suffisante des fonds confiés, afin de répondre aux retraits d'épargne des membres. La question est complexe et demande une étude approfondie à la suite d'une enquête à entreprendre. Pour le moment, nous demandons aux Caisses et aux Unions de se montrer patientes et de respecter les anciennes normes quelque peu adoucies.

Un règlement de régie interne de la Fédération

Les dirigeants des Unions ont déjà pris connaissance d'un projet de règlement qui a été révisé par le conseiller juridique et le comité de régie. La révision a consisté à rendre ce règlement conforme à la Loi des caisses d'épargne et de crédit. Il comportera un amendement relatif aux conditions de travail pour les employés des Caisses, des Unions et de La Fédération.

Les prêts aux étudiants

Les Caisses ont répondu aux demandes du Gouvernement au sujet des prêts aux étudiants. Elles ont pour cela sacrifié des revenus. Si le départ fut lent, c'est que les directives n'ont pas précédé l'émission des autorisations de crédit, d'où l'impatience de certains étudiants.

Actuellement, des Caisses agissent comme pourvoyeuses de fonds aux étudiants qui fréquentent des écoles spécialisées. Elles souhaitent une nouvelle entente avec le ministère intéressé.

L'opération-sauvetage

C'est par un effort conjugué des Caisses, de l'Union régionale de Montréal et d'organismes du Mouvement Desjardins que 300 foyers ont pu reprendre confiance dans leur rêve de devenir propriétaires. Ce fut une opération magnifique.

L'immeuble Desjardins

La Fédération a donné son accord de principe pour l'acquisition de l'immeuble qu'occupe présentement L'Assurance-Vie Desjardins. Elle emménagera à l'automne et les dirigeants auront ainsi résolu le problème de l'espace pour plusieurs années.

Le congrès d'octobre

Les délégués recevront d'avance les grandes lignes des sujets à l'étude. Tous devront s'arrêter à réfléchir sur ces sujets d'étude, afin d'être prêts à une participation éclairée et bénéfique. Sans une bonne préparation, la présence à un congrès ne porte pas d'autres fruits que ceux des contacts personnels. Mais un congrès, c'est plus que cela, c'est un enrichissement valable que seul un effort d'assimilation peut apporter.

Le personnel

Le Conseil d'administration de La Fédération rend hommage à tous les membres des cadres et reconnaît le dévouement et la compétence de tous les employés. Je tiens à souligner l'excellent travail accompli par monsieur Rosario Tremblay au cours de ses vingt-cinq années à la direction du service de l'inspection. Sa mutation au poste d'officier des relations publiques permettra au Mouvement de bénéficier de ses larges connaissances.

Je termine en faisant appel à votre esprit de collaboration, face aux nouvelles tâches qui nous incombent et qui nous incomberont, dans un avenir assez proche.

Nous ne devons rien négliger pour précéder (non pas suivre...) l'évolution des institutions similaires. Il n'y a pas de place pour la routine, il faut se tourner confiants vers l'avenir, vers les conceptions modernes des données comptables. **Les Caisses populaires ne sont pas des banques et elles ne veulent pas le devenir.** Elles sont des coopératives d'épargne et de crédit, ce qui n'exclut pas d'être à la pointe du progrès. Elles veulent demeurer des coopératives au service de tous leurs membres.

Le président,

ÉMILE GIRARDIN

Le 14 mars 1967.

COMMENTAIRES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Chers collègues,

Il y a déjà trente-cinq ans que La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins existe et n'a cessé de faire du bien à tout notre mouvement coopératif d'épargne et de crédit.

À certaines gens qui trouvent que nous nous vantons peut-être un peu fort, nous répondons : ce n'est pas nous vanter que d'être fiers d'avoir fait du bien aux nôtres. C'est la vérité et la vérité a ses droits, dont celui d'être connue.

Pour souligner les trente-cinq ans d'existence de La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins, un grand congrès aura lieu à l'automne et, en même temps que ce congrès, se tiendront les assises de la *Confédération internationale du Crédit populaire*. Des centaines de délégués européens viendront assister à ces assises. Pour démontrer à ces gens ce que nous sommes, nous espérons qu'on se rendra nombreux à cette réunion. Comme l'an dernier, notre président nous a laissé un message et nous vous recommandons de le lire attentivement, car il donne de sages et judicieux conseils que nous vous exhortons à bien mettre en pratique.

Au milieu de 1966, nous avons eu quelque appréhension. Il nous semblait que l'activité économique se ralentissait, mais cette crainte ne fut, heureusement, que de courte durée, car un redressement s'est opéré et, depuis quelques semaines, tout va comme dans le meilleur des mondes, nous semble-t-il. L'augmentation de l'épargne au cours de l'année 1966, dans nos Caisses populaires, a été la même qu'en 1965. En effet, en 1966, l'épargne a augmenté de \$117,811,000, comparée à \$117,937,000 en 1965; mais il faut ajouter à cela que le capital social a augmenté de \$27,285,000 en 1966, contre \$19,555,000 en 1965. Si l'on additionne les deux, capital social et épargne, les résultats de 1966 sont supérieurs à ceux de 1965.

Le capital social a augmenté considérablement au cours de l'année, comparé à l'année précédente. La raison, croyons-nous c'est que plusieurs Caisses populaires ont adhéré à l'assurance-capital social, et cette assurance est beaucoup plus effective que le fait de hausser les taux d'intérêt, et elle rend service à un bien plus grand nombre de gens.

En 1966, l'actif des Caisses populaires est passé de \$1,207,340,000 à \$1,361,832,000, soit une augmentation de 12.8% sur 1965.

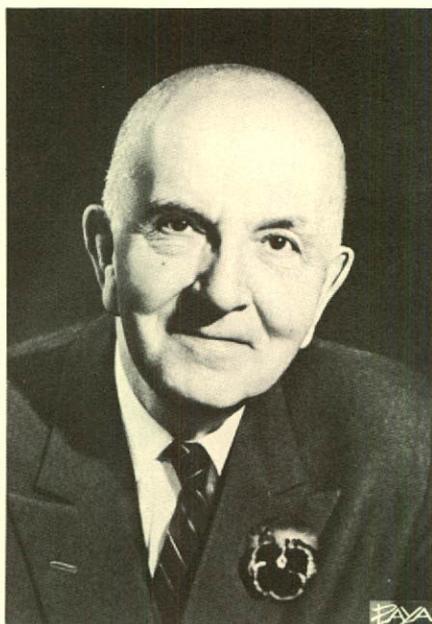
Les prêts, qui s'élevaient à \$652,334,000 en 1965, ont été portés à \$739,083,000 au 31 décembre 1966, ce qui fait une augmentation de \$86,749,000. Ce sont les prêts sur reconnaissance de dette qui ont subi l'accroissement le plus marqué: au 31 décembre 1965, le montant de ces prêts s'élevait à \$188,913,000 et atteignait \$239,908,000 à la fin de 1966, soit une augmentation de \$51,053,000.

En 1965, les placements avaient été de \$304,939,000; en 1966, de \$329,765,000. Une augmentation de \$24,826,000. En 1965, l'augmentation avait été de \$28,354,000.

Le patrimoine a augmenté de \$7,121,000, étant passé de \$55,419,000 à la fin de décembre 1965 à \$62,540,000 au 31 décembre 1966.

De 1,760,000 qu'il était à la fin de 1965, le nombre des membres est passé à 1,921,000 à la fin de 1966, une augmentation de 161,000 — la plus substantielle depuis quelques années.

Le nombre d'emprunteurs sur reconnaissance de dette s'élevait à 259,250 au 31 décembre 1966, comparé à 217,463



à la fin de 1965. Le nombre d'emprunteurs sur hypothèque est passé de 100,392 à 105,383. Ce qui fait un total de 364,642 emprunteurs en 1966, contre 317,855 en 1965.

La liquidité dans nos Caisses populaires s'est maintenue à peu près la même, soit 43.50% en 1966, et 44.09% l'année précédente.

Dans ce rapport, nous insisterons surtout sur deux points essentiels que nous voulons mettre en évidence ; le premier est l'éducation coopérative et économique de nos membres et, le second, la sécurité dans nos Caisses populaires.

Depuis deux ou trois ans, nous dépensons au delà de 15% de notre budget pour l'éducation, et nous croyons que cette dépense, à la longue, va porter ses fruits. Dans plus d'un milieu on se rend compte que nos gens sont gaspilleurs, qu'ils ne réfléchissent pas avant de dépenser, qu'ils ne s'occupent pas du taux d'intérêt qu'ils vont payer aux compagnies de finance pour emprunter, et souventes fois pour acheter des choses, je ne dirai pas inutiles, mais extravagantes. Ce que nos gens considèrent, c'est simplement ce qu'ils vont payer chaque mois ; du moment qu'ils n'ont pas à mettre la main dans leur poche au moment des achats pour sortir de l'argent, ils agissent comme des gens sans raison. Ce serait beaucoup plus logique, et ces gens vivraient beaucoup mieux si, avant d'acheter, ils épargnaient pour acheter ; ils achèteraient avec beaucoup plus de discernement, parce que ce serait leur argent qui serait utilisé. Mais avec cette publicité de masse qui se fait partout, nos gens ne raisonnent pas. Donc, nous nous efforçons depuis quelques années de faire cette éducation du raisonnement. Cette éducation sera longue, mais il faut la commencer. Quand on commence à aller à l'école, on ne sait pas ses lettres, et ça prend des années avant que l'on soit capable d'écrire correctement. Il en est de même dans l'économie ; il faut apprendre d'abord comment faire un budget ; puis, comment l'équilibrer, ce budget. C'est avec beaucoup de contentement que nous voyons toutes les Unions régionales à la tâche, ayant mis sur pied des organismes pour faire ce travail éducatif. Mais comme un tel travail ne peut se faire sur un plan de masse, ces éducateurs vont rencontrer les gens qui veulent bien se laisser éduquer, par petits groupes. Dans ces réunions, on étudie le problème de chacun, on tâche de trouver la solution pour sortir de la misère les gens qui s'y sont jetés faute de réflexion. Les résultats ne viendront que dans quelques années, mais ils viendront. Qu'on n'aille pas dire que cette idéologie est vaine. Au contraire, c'est quelque chose de réaliste et de combien constructif !

Lorsque monsieur Desjardins commença à bâtir son œuvre des Caisses populaires, des gens venaient lui dire qu'il était fou, que ses efforts seraient inutiles. Monsieur Desjardins leur répondait : « Laissez-moi faire, ma folie m'est douce si je puis réussir à faire du bien à mes concitoyens ». C'est avec quelques apôtres seulement que le Christ a conquis le monde.

Ce problème de l'éducation, ce n'est pas quelque chose à part, mais c'est quelque chose de tellement plus essentiel que tout autre mouvement qu'on pourrait faire. Dans certains milieux, on raisonne toujours en dollars et en cents et on s'imagine qu'en haussant de $\frac{1}{4}$ ou $\frac{1}{2}$ de 1% le taux d'intérêt sur l'épargne, les Caisses populaires remplissent leur rôle. Rien de plus illusoire, car en procédant ainsi, quelques Caisses populaires pourront avoir un succès financier momentané, mais elles ne feront pas le bien pour lequel elles ont été fondées.

Sécurité dans les Caisses populaires

À la suite des faillites spectaculaires de certaines compagnies de finance, telles United Loan Corporation, Atlantic Acceptance Corporation et Prudential Finance Corporation, le gouvernement canadien a présenté une loi qui s'intitule : « Loi établissant la Société d'assurance-dépôts du Canada ». Cette loi concerne les banques et les sociétés financières à charte fédérale. Les Caisses populaires viendront-elles à être touchées par cette loi ? Tout dépendra si le gouvernement provincial adhère à cette loi ou s'il passe une loi semblable. Qui vivra verra.

Dans *La Revue Desjardins* de février 1967, nous avons consacré un article à la sécurité dans les Caisses populaires. Je me permets, dans ce rapport, d'insister de nouveau sur le fait qu'il y a déjà près de vingt ans que nous avons un fonds de sécurité. Nous n'avons pas attendu qu'une loi fédérale ou provinciale soit votée pour procurer à nos Caisses populaires une telle sécurité. Ce qui explique que depuis ce temps personne n'a eu à se plaindre d'avoir perdu un sou dans les Caisses populaires. Il arrive parfois que nous soyons obligés de fermer une Caisse populaire par suite d'un vol, ou de pertes, surtout dans les petites Caisses populaires, mais tout se fait sans bruit, sans esclandre, et le mouvement des Caisses populaires n'en souffre nullement.

Nous voudrions aussi mettre bien en évidence le fait que les Caisses populaires et les *Credit Unions* sont des organismes bien distincts. Nous ne décrions pas les *Credit Unions*, bien au contraire; c'est un mouvement admirable, et nous sommes fiers du beau travail accompli par ces organismes dans les autres provinces, et même dans le Québec; mais *Caisse populaire* ne se traduit pas en anglais et *Credit Union* ne se traduit pas en français, pas plus que mon nom peut changer, qu'il soit prononcé en anglais ou en français. Les journalistes ne devraient pas confondre ces deux mouvements, afin de rendre à chacun ce qui lui revient.

Le rapport Carter

Au moment où nous écrivons ces lignes, le rapport Carter vient d'être publié. Les journalistes nous téléphonent pour nous demander ce que nous en pensons. Que pouvons-nous répondre ? Voici un rapport de milliers de pages; le ministre des Finances dit lui-même qu'il va falloir des mois pour l'analyser, mais des journalistes ont voulu que nous, des Caisses populaires, nous nous prononcions immédiatement. S'il faut des mois au ministre des Finances pour étudier le rapport Carter, comment nous, qui ne l'avons pas vu, pouvons-nous nous prononcer ? Certains cherchent à nous faire donner notre opinion sur telle ou telle question, lancent nos déclarations dans les journaux en leur donnant une tournure de mauvaise critique, dans le but de nous déprécier.

Pour conclure ces quelques remarques, nous sommes heureux de dire que dans nos Caisses populaires nous avons toujours assuré la sécurité des membres, et nous espérons qu'il en sera toujours ainsi dans l'avenir.

Le directeur général,

CYRILLE VAILLANCOURT

Le 14 mars 1967.

LA LETTRE DU VÉRIFICATEUR

Monsieur le président,
Messieurs les administrateurs de
La Fédération de Québec des Unions régionales
des Caisses populaires Desjardins,
Lévis, Province de Québec.

Messieurs,

J'ai examiné les bilans et les états d'opérations de La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins arrêtés le 31 décembre 1966 pour les Fonds de réserve, contributions et subvention, sécurité, papeterie et d'obligations.

Mon examen a comporté une revue générale des procédés comptables et tels sondages des livres et pièces comptables et autres preuves à l'appui que j'ai considérés nécessaires dans les circonstances.

Les déboursés pour achat d'ameublement et équipement de bureau effectués au cours de l'exercice financier ont été portés en entier au compte de dépenses et la valeur nette de ce compte est inscrite au bilan du Fonds de contributions et subvention pour un montant de \$1.00 à l'exception du mobilier d'entrepôt du Fonds de papeterie qui sera amorti sur une base de cinq années.

À mon avis, les bilans et les états ci-annexés présentent équitablement la situation financière des Fonds de La Fédération au 31 décembre 1966, ainsi que les résultats des opérations pour l'année terminée à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'année précédente.

Veillez me croire, messieurs,

Votre bien dévoué,

ROGER ALLAIRE,
comptable agréé.

Montréal, ce 3^e jour de février 1967.

<i>FONDS DE SUBVENTION</i>	<i>FONDS DE PAPETERIE</i>	<i>FONDS DE RÉSERVE</i>	<i>FONDS DE SÉCURITÉ</i>	<i>FONDS D'OBLIGATIONS</i>	<i>CONSOLIDÉ</i>
\$ 500.00	\$ 150.00	\$	\$	\$	\$ 650.00
33,290.23	55,230.46	17,004.26	167,981.60	215,816.13	489,322.68
			250,000.00	200,000.00	450,000.00
		220,115.00	385,187.50		605,302.50
		102,300.00			102,300.00
			135,000.00 ²		135,000.00
1,671.79					1,671.79
		1,500.00			1,500.00
		3,113.44	10,351.54	5,618.50	19,083.48
				156.76	156.76
25,975.88			4,810.33		30,786.21
			40,000.00		40,000.00
49,885.35	12,525.96		2,840.03		65,251.34
9,600.00					9,600.00
		1,214.74			1,214.74
				9,053.00	9,053.00
185.23	113,072.76				113,257.99
		16,332.96			16,332.96
		26,873.56			
			3,125.00		
8,885.11		80,000.00			
12,141.49					
			304,657.10		304,657.10
		20,000.00			20,000.00
		1,001.00			1,001.00
		2,000.00			2,000.00
		15,000.00			15,000.00
1.00	14,217.12				14,218.12
<u>\$142,136.08</u>	<u>\$195,196.30</u>	<u>\$506,454.96</u>	<u>\$1,303,953.10</u>	<u>\$430,644.39</u>	<u>\$2,447,359.67</u>
\$ 8,725.35	\$ 3,174.76		\$ 2,453.18	\$ 34,999.75	\$ 46,899.86
		\$ 3,125.00			2,453.18
26,873.56	80,000.00				
	8,885.11			12,141.49	
		1,000.00			1,000.00
			1,245,992.25		1,245,992.25
25,852.31	95,341.32	536,955.98	27,487.38	331,285.25	1,016,922.24
58,631.10 ¹					58,631.10
30,610.07	36,643.17	(34,626.02)	28,020.29	52,217.90	112,865.41
(8,556.31)	(28,848.06)				(37,404.37)
<u>\$142,136.08</u>	<u>\$195,196.30</u>	<u>\$506,454.96</u>	<u>\$1,303,953.10</u>	<u>\$430,644.39</u>	<u>\$2,447,359.67</u>

1. Les contributions des Caisses populaires sont comptabilisées en incluant le mois de novembre, contrairement aux années antérieures où elles étaient à la fin d'octobre d'où régularisations au compte Surplus.

2. Un fonds spécial a été créé en vertu d'un contrat notarié le 9 septembre 1966 afin de rembourser intégralement les sociétaires de la Caisse populaire de Val d'Or. L'évaluation de la participation du Fonds de sécurité sera établie en 1971.

L'ÉTAT CONSOLIDÉ DES REVENUS ET DÉPENSES

POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1966

REVENUS

Subvention	
Apport du fonds d'obligations	
Apport du fonds de réserve	
Contributions des Caisses	
Ventes	
Commissions et intérêts	
Autres revenus	
Total des revenus	

DÉPENSES

Coût des marchandises vendues	
Services :	
Administration	
Bureau	
Archives — bibliothèque	
Informatique	
Recherche — statistique	
Éducation	
Inspection	
Personnel	
Services techniques	
Papeterie	
Contentieux	
Affiliations diverses	
Assurances	
Propagande	
Commissions et congrès	
Loyers non répartis	
Intérêts et commissions	
Enquêtes	
Divers	
Subside — Caisse Saint-Eugène	
Apport des fonds d'obligations et de réserve	
Total des dépenses	
Excédent net des revenus sur les dépenses	

<i>FONDS DE SUBVENTION</i>	<i>FONDS DE PAPETERIE</i>	<i>FONDS DE RÉSERVE</i>	<i>FONDS DE SÉCURITÉ</i>	<i>FONDS D'OBLIGATIONS</i>	<i>CONSOLIDÉ</i>
\$ 90,000.00					\$ 90,000.00
150,000.00					150,000.00
50,000.00					50,000.00
1,216,636.51					1,216,636.51
	\$747,302.68				747,302.68
12,132.09	1,719.67	\$15,407.57	\$42,843.62	\$434,902.56	505,285.84
					1,719.67
<u>\$1,518,768.60</u>	<u>\$749,022.35</u>	<u>\$15,407.57</u>	<u>\$42,843.62</u>	<u>\$434,902.56</u>	<u>\$2,760,944.70</u>
	\$594,428.18				\$ 594,428.18
\$ 134,965.57					134,965.57
194,112.18					194,112.18
17,989.91					17,989.91
643.37					643.37
21,591.34					21,591.34
89,990.33					89,990.33
812,655.79					812,655.79
23,608.82					23,608.82
64,501.03					64,501.03
	117,951.00				117,951.00
10,855.38					10,855.38
28,032.87					28,032.87
11,224.63					11,224.63
50,189.92					50,189.92
15,668.87					15,668.87
5,223.34					5,223.34
63.61				\$199,799.03	199,862.64
5,714.44					5,714.44
1,127.13		\$ 33.59	\$ 2,540.05	32,885.63	36,586.40
			12,283.28		12,283.28
		50,000.00		150,000.00	200,000.00
<u>\$1,488,158.53</u>	<u>\$712,379.18</u>	<u>\$50,033.59</u>	<u>\$14,823.33</u>	<u>\$382,684.66</u>	<u>\$2,648,079.29</u>
\$ 30,610.07	\$ 36,643.17	(\$34,626.02)	\$28,020.29	\$ 52,217.90	\$ 112,865.41

L'ÉTAT DE RÉCONCILIATION DU COMPTE SURPLUS CONSOLIDÉ

AU 31 DECEMBRE 1966

	<i>FONDS DE SUBVENTION</i>	<i>FONDS DE PAPETERIE</i>	<i>FONDS DE RÉSERVE</i>
Solde au 1 ^{er} janvier 1966	\$ 25,852.31	\$ 95,341.32	\$ 536,955.98
Régularisation: contributions novembre 1965	58,631.10		
Excédents nets de l'exercice	30,610.07	36,643.17	(34,626.02)
Ristournes	(8,556.31)	(28,848.06)	
Solde au 31 décembre 1966	<u>\$106,537.17</u>	<u>\$103,136.43</u>	<u>\$ 502,329.96</u>

	<i>FONDS DE SÉCURITÉ</i>	<i>FONDS D'OBLIGATIONS</i>	<i>CONSOLIDÉ</i>
Solde au 1 ^{er} janvier 1966	\$ 27,487.38	\$331,285.25	\$1,016,922.24
Régularisation: contributions novembre 1965			58,631.10
Excédents nets de l'exercice	28,020.29	52,217.90	112,865.41
Ristournes			(37,404.37)
Solde au 31 décembre 1966	<u>\$ 55,507.67</u>	<u>\$383,503.15</u>	<u>\$1,151,014.38</u>

LA CAISSE POPULAIRE À L'EXPO '67

Les Caisses populaires ont répondu « présentes » quand les autorités de la Compagnie canadienne de l'Expo universelle de 1967 lui ont demandé d'assumer la responsabilité des services financiers sur les terrains.

La compétence du personnel des Caisses populaires permettait sans crainte d'offrir ces services. Quant à la question de rentabilité, il a fallu envisager une participation à une manifestation mondiale, c'est-à-dire faire notre part sur la « Terre des Hommes ».

Il y eut des négociations au cours desquelles, devant certaines représentations des dirigeants de l'Expo, L'Union régionale de Montréal a cédé certains privilèges d'exclusivité et a réservé ses services à la Compagnie de l'Expo même, à ses employés et aux visiteurs en général.

Une entente fut conclue et les termes d'un contrat arrêtés. Le contrat signé et l'avis paru dans la *Gazette officielle de Québec* confirment l'existence légale de *La Caisse populaire Desjardins de l'Expo '67*. Cette Caisse fonctionnera incessamment pour la Compagnie de l'Expo et pour ses employés ; pendant les six mois de l'Expo, elle étendra ses opérations aux besoins des visiteurs pour les échanges de monnaie et les échanges de chèques de voyageurs. Son pavillon principal, siège social, sera établi sur l'île Notre-Dame. Deux comptoirs secondaires : l'un à la place de l'Accueil, l'autre à l'île Ronde. Enfin, trois kiosques pour les services de change de menue monnaie : à l'île Sainte-Hélène, à l'île Ronde et à l'île Notre-Dame.

LE DÉTAIL DES CONTRIBUTIONS

CONTRIBUTIONS DES CAISSES

par Union régionale

	<i>1949-1965</i>	<i>Contributions applicables 1966</i>	<i>Total au 31/12/66</i>
Trois-Rivières	\$ 234,923.13	\$ 30,258.58	\$ 265,181.71
Québec	490,690.99	73,129.76	563,820.75
Montréal	—	—	—
Gaspé	16,453.58	2,660.99	19,114.57
Sherbrooke	75,731.01	14,336.66	90,067.67
Rimouski	54,662.19	6,827.50	61,489.69
Chicoutimi	60,571.27	7,584.14	68,155.41
Ouest québécois	9,545.14	1,529.93	11,075.07
Saint-Hyacinthe	88,479.67	15,541.91	104,021.58
Joliette	54,602.81	8,462.99	63,065.80
Total	<u>\$1,085,659.79</u>	<u>\$160,332.46</u>	<u>\$1,245,992.25</u>

LE DÉTAIL DES CONTRIBUTIONS

POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1966

<i>Caisses populaires par Union régionale</i>	<i>Contributions applicables à l'année 1966</i>	<i>Total par Union</i>	<i>En % du total des contributions</i>		<i>Actif 31/12/65</i>	<i>En % du total de l'actif de</i>	
			<i>31/12/66</i>	<i>31/12/65</i>		<i>31/12/65</i>	<i>31/12/64</i>
Trois-Rivières							
1/10 de 1%	\$ 80,875.02						
2%	82,520.79						
	<hr/>	\$ 163,395.81	13.4	13.6	\$ 149,802,417.	12.4	12.4
Québec							
1/10 de 1%	\$172,083.09						
2%	182,775.44						
	<hr/>	354,858.53	29.2	29.3	322,851,686.	26.7	27.1
Montréal							
1/6 de 1%	\$409,147.43						
	<hr/>	409,147.43	33.6	33.4	472,830,555.	39.1	38.7
Gaspé							
1/10 de 1%	\$ 7,142.04						
2%	7,482.47						
	<hr/>	14,624.51	1.2	1.1	12,942,229.	1.1	1.0
Sherbrooke							
1/10 de 1%	\$ 28,476.34						
2%	30,352.66						
	<hr/>	58,829.00	4.8	4.7	52,730,931.	4.4	4.5
Rimouski							
1/10 de 1%	\$ 18,825.03						
2%	18,044.36						
	<hr/>	36,869.39	3.0	3.2	34,880,446.	2.9	2.9
Chicoutimi							
1/10 de 1%	\$ 19,609.61						
2%	21,347.05						
	<hr/>	40,956.66	3.4	3.5	36,341,736.	3.0	3.2
Ouest québécois							
1/10 de 1%	\$ 3,751.64						
2%	4,509.96						
	<hr/>	8,261.60	0.7	0.6	6,929,842.	0.6	0.6
Saint-Hyacinthe							
1/10 de 1%	\$ 40,515.43						
2%	43,410.62						
	<hr/>	83,926.05	6.9	6.9	75,850,251.	6.3	6.2
Joliette							
1/10 de 1%	\$ 22,777.28						
2%	22,990.25						
	<hr/>	45,767.53	3.8	3.7	42,180,162.	3.5	3.4
Total							
1/6 de 1%	\$409,147.43						
1/10 de 1%	394,055.48						
2%	413,433.60						
	<hr/>						
Grand total		<u>\$1,216,636.51</u>	<u>100.0</u>	<u>100.0</u>	<u>\$1,207,340,255.</u>	<u>100.0</u>	<u>100.0</u>

N.B.— Les contributions de 1/10 et 1/6 de 1% sont basées sur l'actif au 31 décembre 1965.

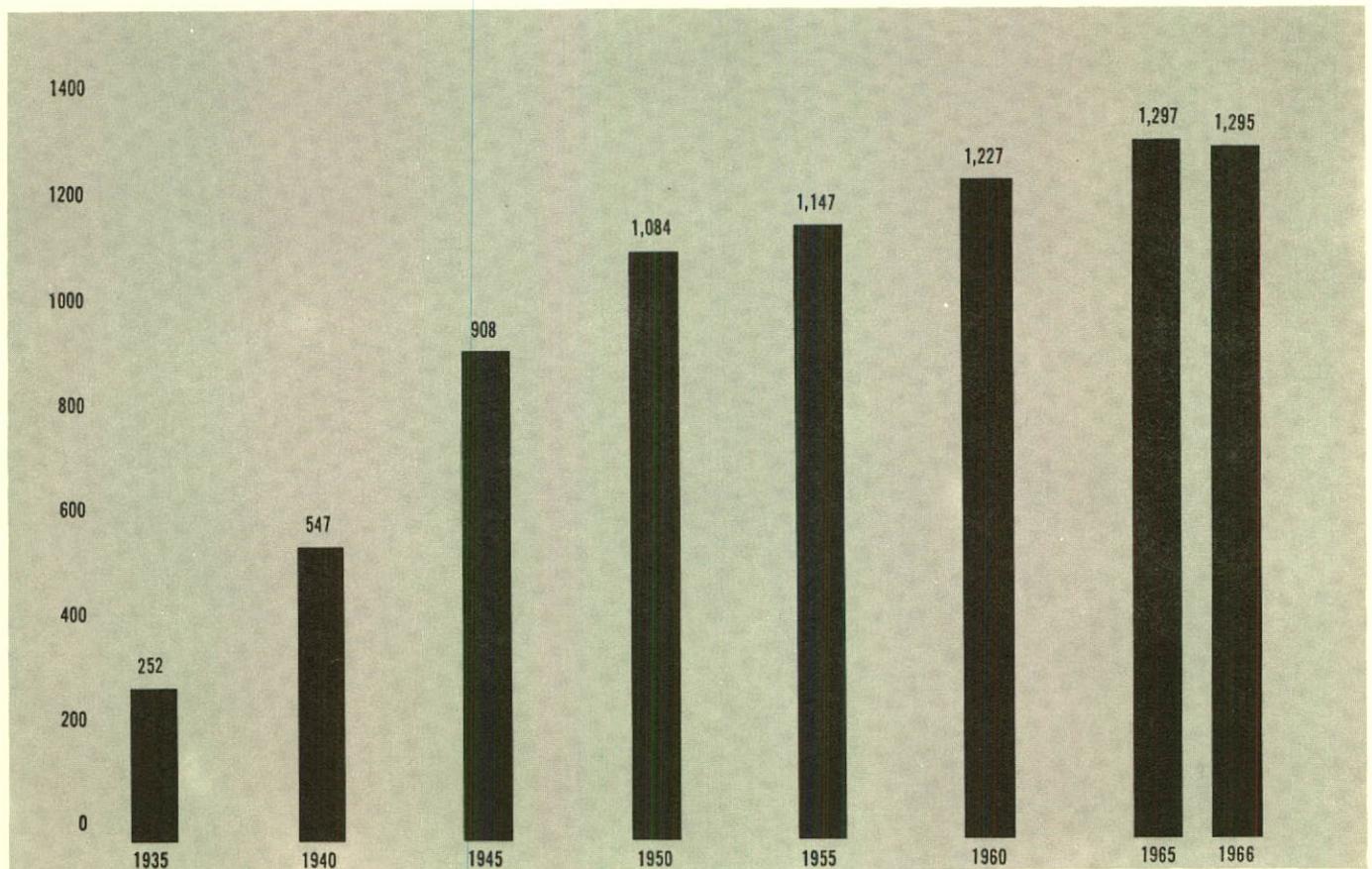
LE NOMBRE DE CAISSES POPULAIRES

AU 31 DÉCEMBRE DE CHAQUE ANNÉE

	1935	1940	1945	1950	1955	1960	1965	1966
Unions régionales :								
Trois-Rivières	65	96	126	134	135	138	139	139
Québec	102	180	232	281	321	332	347	349
Montréal	32	131	155	200	232	289	334	339
Gaspé	23	34	38	44	44	49	47	44
Sherbrooke	30	50	80	89	90	88	87	87
Rimouski	*	56	97	103	106	107	102	95
Chicoutimi	*	*	75	88	71	72	76	76
Ouest québécois	*	*	47	50	45	39	41	42
Saint-Hyacinthe	*	*	21	53	59	67	76	76
Joliette	*	*	37	42	44	46	48	48
Total	252	547	908	1,084	1,147	1,227	1,297	1,295

* L'Union régionale n'était pas encore fondée.

LE SERVICE DE LA RECHERCHE ET DE LA STATISTIQUE DE LA FÉDÉRATION DE QUÉBEC
DES UNIONS RÉGIONALES DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS

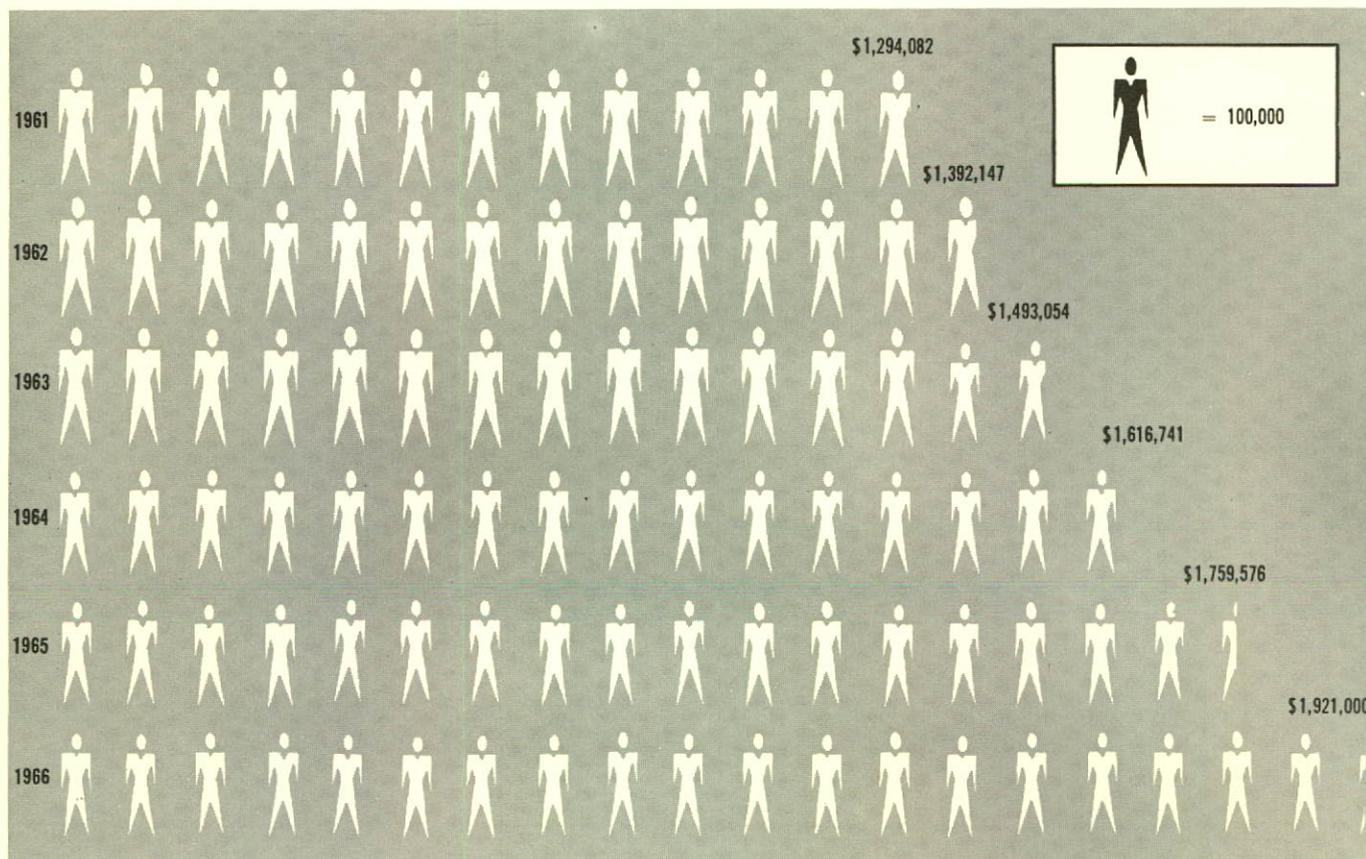


LE NOMBRE DE MEMBRES

AU 31 DÉCEMBRE DE CHAQUE ANNÉE

	1961	1962	1963	1964	1965	1966
Unions régionales :						
Trois-Rivières	159,139	167,906	177,035	189,417	202,952	216,794
Québec	348,847	370,290	394,011	420,506	449,158	481,040
Montréal	434,007	476,885	524,466	580,163	649,894	733,204
Gaspé	22,386	23,764	24,972	26,956	29,612	30,687
Sherbrooke	69,231	73,252	77,586	82,715	87,614	92,860
Rimouski	60,999	65,306	66,582	70,106	73,949	77,659
Chicoutimi	68,730	71,424	73,095	77,210	82,418	87,844
Ouest québécois	14,392	15,879	17,155	19,638	21,117	23,496
Saint-Hyacinthe	76,478	83,892	91,673	100,309	109,584	120,051
Joliette	39,873	43,549	46,479	49,721	53,278	57,365
Total	1,294,082	1,392,147	1,493,054	1,616,741	1,759,576	1,921,000

LE SERVICE DE LA RECHERCHE ET DE LA STATISTIQUE DE LA FÉDÉRATION DE QUÉBEC
DES UNIONS RÉGIONALES DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS



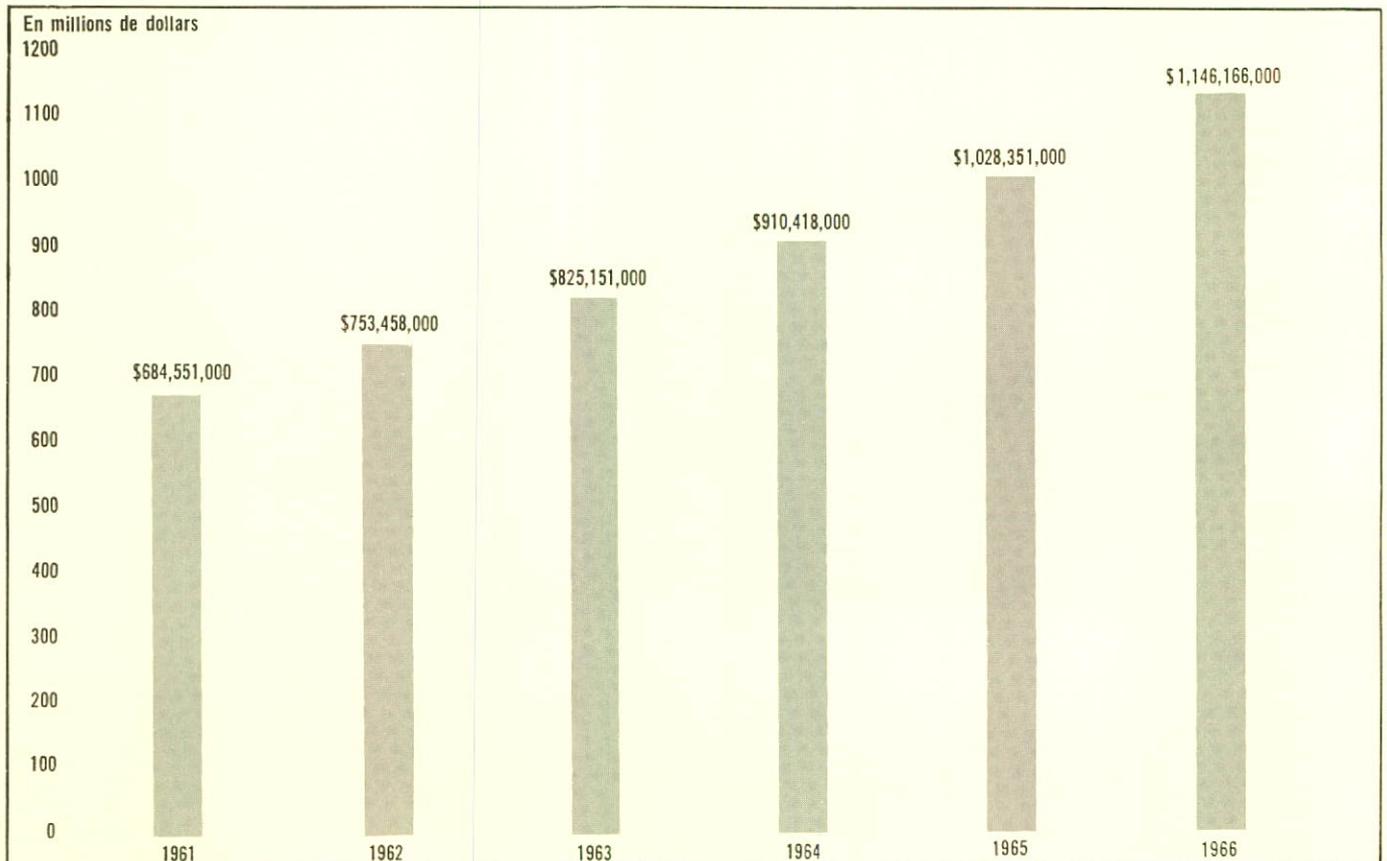
L'ÉPARGNE DANS LES CAISSES POPULAIRES

AU 31 DÉCEMBRE DE CHAQUE ANNÉE

	1961*	1962	1963	1964	1965	1966
Trois-Rivières	\$ 90,563,000	\$ 97,070,000	\$105,191,000	\$113,347,000	\$ 127,796,000	\$ 138,324,000
Québec	191,549,000	209,056,000	227,333,000	245,883,000	273,958,000	298,805,000
Montréal	253,253,000	283,284,000	312,019,000	350,814,000	401,313,000	459,822,000
Gaspé	6,902,000	7,612,000	8,156,000	9,838,000	11,591,000	12,430,000
Sherbrooke	30,357,000	33,090,000	36,681,000	41,232,000	45,634,000	50,823,000
Rimouski	21,055,000	22,794,000	23,774,000	26,345,000	30,088,000	33,023,000
Chicoutimi	23,505,000	24,311,000	26,406,000	29,482,000	31,391,000	34,228,000
Ouest québécois	3,300,000	4,010,000	4,457,000	5,350,000	6,136,000	7,744,000
Saint-Hyacinthe	40,360,000	45,651,000	51,128,000	56,498,000	64,175,000	70,109,000
Joliette	23,707,000	26,580,000	30,006,000	31,629,000	36,269,000	40,858,000
Caisses urbaines*	\$452,581,000	\$498,424,000	\$547,650,000	\$607,581,000	\$ 681,877,000	\$ 758,991,000
Caisses semi-urbaines*	80,734,000	89,661,000	99,195,000	107,759,000	124,612,000	139,325,000
Caisses rurales*	151,236,000	165,373,000	178,306,000	195,078,000	221,862,000	247,850,000
Total	\$684,551,000	\$753,458,000	\$825,151,000	\$910,418,000	\$1,028,351,000	\$1,146,166,000

* En 1961, il y a eu reclassification des Caisses à l'intérieur de chacun des secteurs : urbain, semi-urbain, rural.

LE SERVICE DE LA RECHERCHE ET DE LA STATISTIQUE DE LA FÉDÉRATION DE QUÉBEC
DES UNIONS RÉGIONALES DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS

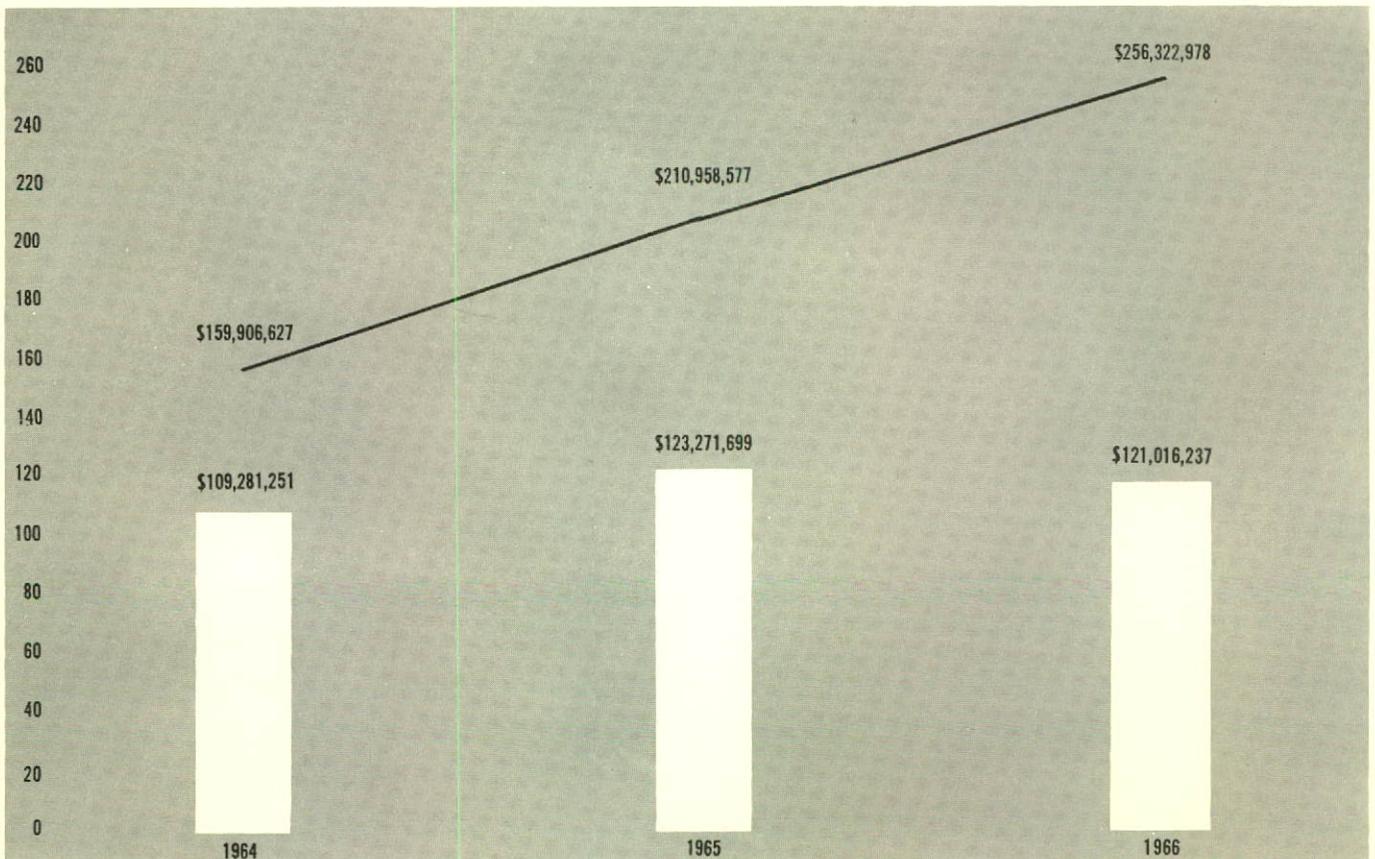


LA VALEUR DES PRÊTS EFFECTUÉS

DU PREMIER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE DE CHAQUE ANNÉE

	RECONNAISSANCE DE DETTE			HYPOTHÈQUE		
	1964	1965	1966	1964	1965	1966
Janvier	\$ 9,539,827	\$ 11,723,237	\$ 16,887,781	\$ 6,823,778	\$ 6,169,168	\$ 6,865,750
Février	10,288,157	13,410,932	18,770,561	7,769,680	7,830,417	9,229,546
Mars	12,265,423	18,645,775	23,645,102	8,525,393	10,998,676	11,188,906
Avril	14,650,303	19,183,405	23,803,487	10,210,714	12,186,994	12,388,923
Mai	14,815,432	19,096,997	24,360,411	10,817,358	11,951,410	12,037,869
Juin	15,113,358	19,902,272	22,459,622	10,472,559	12,273,915	11,763,116
Juillet	12,564,432	16,853,407	19,042,050	9,721,519	10,761,407	9,839,458
Août	11,661,080	16,411,909	21,564,738	8,353,118	10,893,348	11,027,767
Septembre	13,948,413	17,740,367	20,652,576	9,532,682	10,836,991	10,574,584
Octobre	13,054,651	17,736,343	20,491,396	9,157,290	10,229,549	9,259,488
Novembre	15,670,186	20,021,000	21,455,351	9,261,058	10,175,723	8,936,436
Décembre	16,335,365	20,232,933	23,189,903	8,636,102	8,964,101	7,904,394
Total	\$159,906,627	\$210,958,577	\$256,322,978	\$109,281,251	\$123,271,699	\$121,016,237

LE SERVICE DE LA RECHERCHE ET DE LA STATISTIQUE DE LA FÉDÉRATION DE QUÉBEC
DES UNIONS RÉGIONALES DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS





**LA FÉDÉRATION DE QUÉBEC
DES UNIONS RÉGIONALES DES CAISSES
POPULAIRES DESJARDINS
EST AU SERVICE DES UNIONS RÉGIONALES
ET DES CAISSES POPULAIRES
QUI S'Y RATTACHENT:
ADMINISTRATION GÉNÉRALE,
SERVICES TECHNIQUES, PLACEMENTS,
CONSEILS JURIDIQUES, RECHERCHES,
STATISTIQUES, MÉCANOGRAPHIE,
PUBLICATIONS, RENSEIGNEMENTS,
COURS DE FORMATION DES DIRIGEANTS,
CLASSIFICATION DES TÂCHES,
PAPETERIE ET MOBILIER,
ÉCONOMIE FAMILIALE,
ÉDUCATION DES ADULTES...
POUR MIEUX S'ACQUITTER
DES TÂCHES NOMBREUSES
ET DE PLUS EN PLUS COMPLEXES
QU'ELLE ASSUME,
POUR MIEUX SERVIR
LES UNIONS RÉGIONALES
ET LES CAISSES POPULAIRES,
LA FÉDÉRATION
EST DEVENUE PROPRIÉTAIRE
D'UN IMMEUBLE
OÙ ELLE LOGERA SES EFFECTIFS
AU COURS DE L'ÉTÉ QUI VIENT.**

